L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 23 MAI 1863

Entre les rues Bienville et Conti

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
SAMEDI MATIN, 23 MAI.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par S. Roger & Co à leurs salles d'encan rue de la Vieille-Levée, consistant en bouteilles et nattes.

Par D. E. Murphy, No 47 rue des Magasins, quincaillerie, 61 et 63 rue des Magasins, meubles de bureaux, installations et effets mobiliers.

Par P. Phinney & Amory, à la salle d'encan rue Gravier No 61—souliers, marchandises sèches, groceries &c.

Par H. M. Jacobs à la Bourse des Négociants et des Etrangers—Une grande propriété située rue des Français—Et à 3 heures et demie, sur la Levée vis-à-vis le magasin Gaberelle, des maîtresses de chêne.

Par J. B. Crozat, à la Bourse des Négociants et des Etrangers, un lot de beurre en barriques, rue St-Philippe entre Romm et Dorbigny.

Par G. Lemarat, à midi, à son magasin d'encan, rue de Chartres No 69—comestibles avariés.

Par H. H. McLean, à 10 heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magazine et Commune—fariné, hareng, porc, beurre, café, thé, jambons, &c. &c.

Par R. Scott, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 50 entre Nature et Julia—fariné, pois, riz, harengs, beurre, café, thé, whisky, eau-de-vie, &c. No 43 et 45 rue Gravier.

Par F. T. Richard à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 102—lard, bacon, beurre épaule, farine, eau-de-vie, whisky, &c. &c.

Par L. P. Salomon, à une heure, au coin des rues Magazine et Gravier—groceries et provisions.

Par R. T. McIntosh, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue du Camp No 91—groceries et liqueurs de toute sorte.

EDITION DU DIMANCHE.

Nous ferons paraître demain matin, DIMANCHE, une édition extra qui se vendra dans les rues et dans nos bureaux.

Pertes de l'Armée du Potomac.

17,000 hommes tués, blessés ou manquants.

Nous commençons à avoir quelque chose de plus net sur les pertes dans les dernières batailles de la Virginie, dit le *New York Express* du 11 mai, et les renseignements qui nous arrivent maintenant que les télégrammes de Washington étaient bien au-dessous de la vérité en portant le chiffre des pertes à 11 mille.

Un correspondant du *Times* qui prétend avoir de grandes facilités pour en former une juste idée des circonstances relatives à la question des pertes, donne suivant des jours consécutifs, du quatrième jour de la bataille inclusivement, le total suivant 17,000.

Le Dr Letterman, directeur médical de l'armée, estime le nombre total des blessés seulement à 10,000. Il faut bien ajouter à ce nombre 2,000 prisonniers entre les mains de l'ennemi, quand le *Times* et le *Tribune* disent qu'on comprend difficilement le prisonnier, lieutenant-colonel de brigade, 3 colonels, 1 lieutenant-colonel, trois majors, quelques brigadiers généraux et chefs de camp, sans compter les officiers subalternes dont le chiffre n'est pas indiqué.

Bruits de guerre de la Virginie.

Le général Lee est en pleine retraite.—Le général Hooker est rejoint sur la rive droite du Rappahannock.—Richmond a été capturé par le général Keyes.—Tels sont les bruits qui circulent dans les principales villes du Nord depuis deux jours. Cette fois le bruit n'est pas sans doute fondé. Il est vrai que le général Lee est en retraite; il est également vrai que le général Hooker a été mis à la poursuite de l'ennemi; il est vrai que le général Keyes a pris possession de Richmond. Mais ce dernier événement ne n'est pas réalisé, si ce n'est parce que quelqu'un a commis quelque méprise.

On savait dans les cercles bien informés de cette ville, lundi dernier, que les forces des généraux Keyes et Peck avaient été embarquées sur des transports, pour gagner la rivière York avec l'intention de les mettre à terre à West Point, pour marcher de là sur Richmond, à 40 milles de distance. Il y a aussi un rapport qui avait circulé antérieurement lequel disait que hommes de troupes simultanées se trouvaient à White House. Cette flotille de quelques vapeurs fait supposer que ces hommes de troupes simultanées se trouvaient à White House, sous l'artillerie de quelques vapeurs pour marcher sur la capitale rebelle.

Au delà de ces bruits, il n'y a rien d'authentique, bien que nous ne doutions pas que Richmond ne soit en ce moment dans les mains de l'ennemi, et que le drapeau fédéral ne flotte sur le Capitole. Il est assez probable que le général Keyes en personne la *prochaine* campagne sur l'autre rive du Rappahannock.

Voilà maintenant ce qu'en dit le New York *Express* du 11

Vendredi, la cavalerie du général Pleasanton a traversé le Rappahannock et s'est avancée immédiatement pour reconnaître la position de l'ennemi. Deux heures de combat s'ensuivirent pour gagner l'endroit que nous occupons à Chancellorville. On ne découvrit aucun rebelle dans les environs, excepté des morts et des blessés à l'égard desquels on a pris rapidement des dispositions aussi convenables que possible.

Cette reconnaissance du général Pleasanton a été probablement le seul fait tout qu'on puisse donner au rapport d'après lequel l'armée de Hooker aurait retraversé le Rappahannock.

NOUVELLES DE NEWBERN—Une correspondance de Newbern du 5 mai dit qu'on a permis à un grand nombre de partisans de la sécession qui avaient reçu l'ordre de partir, de rester en donnant des assurances satisfaisantes de loyauté. Près de douze mille hommes appartenant aux régiments engagés pour neuf mois ou pour deux ans, dans ce département, vont quitter le service dans quelques jours. Le général Wild doit arriver prochainement à Newbern pour y lever une brigade africaine.

LES FORCES FEDERALES DEVANT CHARLESTON.

Nous trouvons dans une correspondance de l'*Inquirer* de Philadelphie les détails suivants sur les opérations des forces fédérales dans les environs de Charleston :

Nos forces occupent l'île Folly, dans le but de participer aux futures opérations du siège et se sont avancées dans l'île jusqu'à deux cents mètres environ du phare. Hier, un canal qui sépare Folly de l'île Morris. Nos troupes sont protégées par des épaulements en terre qu'elles ont construits depuis leur arrivée. On va mettre des canons en batterie et alors les rebelles, qui sont en vue de notre position travaillent à leurs retranchements, recevront un envoi de bombes et d'autres projectiles de guerre incommode qui viendront fort probablement les entraîner de leurs travaux.

Les avant postes des deux armées sont tellement proches les uns des autres qu'il est possible de tirer conversation avec l'ennemi, et que maintenant des ordres positifs ont été donnés pour ces pourparlers. Des propositions ont été faites par les sentinelles rebelles pour échanger avec nos soldats du tabac contre du café, et grâce à un accord tacite, les deux postes ne tirent jamais les uns sur les autres.

Les Etrangers et la Conscription.

La proclamation récente du Président des Etats-Unis au sujet des étrangers et de la conscription, a occasionné un certain émoi parmi une classe nombreuse de résidents européens, et elle est l'objet des commentaires de la presse du Nord. Nous reproduisons et discutons un article du *Courrier des Etats-Unis* sur cette importante question. Nous ajouterons, en ce qui concerne les Français, que la simple déclaration de leur intention de se faire naturaliser ne peut équivaloir à la naturalisation même pour leur faire perdre leur qualité. Du moment où ils ne sont pas encore devenus citoyens d'un autre pays, le gouvernement français est seul juge de la question de savoir s'ils ont, à ses yeux, perdu la qualité de français et tout droit à sa protection, et nous sommes autorisé à penser que le gouvernement de l'empereur Napoléon se montrera très libéral à l'égard de ceux qui le réclameront leur titre de français. Le ministre de l'empereur à Washington ne tardera pas, sans doute, à recevoir des instructions à cet égard.

Voici l'article du *Courrier* :

« Tout étranger qui a fait sa déclaration préliminaire d'intention pour devenir citoyen américain, sera considéré comme naturalisé bon gré mal gré, s'il n'a quitté le pays dans un délai de 65 jours.

Tel est, réduit à sa plus simple expression, le sens de la proclamation lancée le 8 mai par M. Lincoln. Attendu que nombre de résidents à payé un impôt du sang, c'est en effet les naturaliser par le plus absolu et le plus sommaire de tous les procédés.

La doctrine posée en cette circonstance par le gouvernement de Washington est parfaitement claire : mais est-elle compatible avec le droit international ? Est-elle admissible au point de vue du droit américain lui-même ? Est-elle pratiquement applicable ?

A ces trois questions, nous croyons pouvoir répondre négativement sans hésiter.

Tout d'abord, la proclamation pèche par une inconséquence qui suffit à déceler qu'elle part d'une base fausse.

De deux choses l'une : ou l'étranger qui a pris sa déclaration préliminaire d'intention n'est cas citoyen ou bien il l'est. Dans le premier cas, a quel titre veut-on exiger de lui le service militaire ? Dans le second, en vertu de quoi lui accorde-t-on la faculté de se soustraire à ce service dans un délai donné, alors que ce privilège est refusé au reste des citoyens ?

Le fait est de l'option qu'on lui laisse établit qu'on ne croit pas pouvoir le considérer comme appartenant pleinement à la nationalité américaine, qu'on le classe dans une catégorie à part. Or, on ne saurait admettre qu'un homme d'autre alternative que de quitter le pays ou d'en rester citoyen, ne pas.

Est-il maintenant possible de prétendre que la simple déclaration préliminaire fait de l'étranger un citoyen ? C'est à l'administration actuelle en même que nous demanderons la réponse de ce point.

Le Journal de Washington, du 4 mai, publie dans le Kentucky, et le 3 mai, un document, qui d'Etat par l'intermédiaire d'un notaire, qui demande un passeport à titre d'Américain. Si le fait de cet individu n'est pas certifié de notre consul, il est déclaré de la nationalité. Nous traduisons la réponse qui en fut faite et dont l'original est entre nos mains.

Département d'Etat
Washington, 3 avril 1861 ?

A M. John B. Fogarty, Esq.

« Monsieur,—En réponse à votre lettre du 20 dernier, demandant un passeport sur nom de M. L. [illegible] je vous informe que cette demande ne peut être accordée, par la raison que M. L. [illegible] n'est pas un citoyen des Etats-Unis.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur et serviteur,

(Signé) F. W. SEWARD,
Sous Secrétaire d'Etat

Cette solution et celle analogue se trouve reproduite dans des centaines d'autres lettres semblables. Elle est si claire et si bien de notre ministère officiels encore, dans une note adressée à l'ex-ministre de l'intérieur du département d'Etat, que la nation a Washington, et dans aucune des autres légations étrangères ayant leur siège dans la capitale.

Il est même certain qu'en point international, le principe d'une manière si précise, le gouvernement fédéral le tient pour certain et ne s'en est jamais écarté. Il est de la nationalité, et ne saurait en être autrement. Cette solution n'est pas [illegible] depuis et ne saurait pas [illegible] le même aujourd'hui, il y a eu, [illegible] et [illegible] pour obtenir [illegible] promis ou qui a garanti aux [illegible] des approvisionnements [illegible] du général Sigel *Sundardi de l'union* [illegible] *a la nation ou a la mort.*

Mercredi et jeudi, on procéda à l'enterrement des morts et on recueillit les blessés on trouva un grand nombre de rebelles morts sur le champ de bataille. Vendredi et samedi, le général Hooker se rendit à Fredericksburg et Rappahannock samedi, la cavalerie de Pleasanton fit une reconnaissance à Chancellorville, sans rencontrer un seul rebelle excepté quelques morts et blessés. On croyait, le dimanche, que l'armée du Lee s'était retirée sur Gordonsville et vers Richmond et l'autre vers Gordonsville et Richmond. Le général Hooker a adressé à ses troupes une proclamation dans laquelle il dit que le peuple américain a été [illegible] par les Etats-Unis. Ce sont des paroles [illegible] Ohio dans un meeting [illegible] gamment et [illegible] et après avoir [illegible] que, [illegible] [illegible] pour la [illegible] [illegible] [illegible]